# Améliorer l’accès aux services de protection sociale et la réalisation des droits des femmes malentendantes – Rwanda

## Organisation : RNADW (Rwanda National Association of Deaf Women)

### Contexte

D’après l’Institut national des statistiques du Rwanda :

* on comptait 225 303 femmes handicapées dans le pays en 2012 ([Rapport thématique socio-économique sur les personnes handicapées au Rwanda](http://statistics.gov.rw/publication/rphc4-thematic-report-socio-economic-characteristics-persons-disabilities)) ;
* 22,3 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences sexuelles ([Enquête démographique et de santé au Rwanda, 2014-2015 (en anglais)](https://dhsprogram.com/publications/publication-fr316-dhs-final-reports.cfm).

Bien qu’il n’existe aucune donnée spécifique sur la violence à l’égard des femmes et des filles handicapées au Rwanda, tout semble indiquer qu’elles sont davantage exposées au risque de violences sexuelles et qu’elles ont moins accès aux services.

Les femmes et les filles malentendantes rencontrent des difficultés spécifiques. La diffusion d’informations par haut-parleurs les empêche d’accéder à l’information et les exclut de fait de la mobilisation sociale. L’accès à l’éducation est inégal. Les familles ayant de faibles revenus préfèrent en effet scolariser leurs fils plutôt que leurs filles, ce qui génère des taux d’analphabétisme élevés et des perspectives d’emploi médiocres, contribuant à leur exclusion de la communauté. Les femmes et les filles malentendantes ayant des moyens financiers limités sont davantage exposées au risque d’exploitation et d’abus sexuels en raison de leur situation économique et de leur isolement social. En ce qui concerne le mariage, il est rare que les femmes malentendantes soient officiellement mariées à leur partenaire et/ou au père de leurs enfants. Ces femmes ne bénéficient donc pas de la protection et des droits accordés aux épouses par la loi rwandaise.

Créée en 2005 par un groupe de 27 femmes malentendantes, RNADW a mené ses premières activités dans les districts de Kamonyi et Ruhango en 2017. L’organisation a été créée dans le but de sensibiliser la société à la situation des femmes malentendantes, de réduire la stigmatisation et l’isolement, et d’améliorer la connaissance des droits et l’accès aux services. Ses fondatrices espéraient également qu’elle améliorerait la représentation des questions féminines et le leadership des femmes dans la sphère publique. RNADW a choisi de donner la priorité à l’accès à des services tels que l’éducation et la protection sociale afin de répondre aux besoins concrets des femmes malentendantes au niveau institutionnel et d’encourager leur autonomisation. Les activités ont été mises en place pour répondre aux cas de femmes malentendantes n’ayant jamais reçu de carte nationale d’identité rwandaise ou se faisant régulièrement traiter de tous les noms.

### Quelles actions ont été menées ?

La pratique mobilise des femmes malentendantes et les charge d’assurer des formations sur les droits des personnes handicapées et l’accès à l’assurance maladie, aux aides publiques et aux services de planification familiale. Les séances d’information et de sensibilisation au handicap menées une fois par an ont permis d’atteindre 49 femmes et filles malentendantes dans le district de Ruhango et 52 dans le district de Kamonyi. Les réunions de sensibilisation et les différentes formations sur les droits et l’accès aux services ont mis en lumière la nécessité pour les femmes et les filles handicapées de détenir une carte nationale d’identité. Non seulement ce document doit obligatoirement être fourni à tous les citoyens rwandais, mais il est nécessaire pour accéder à un certain nombre de services. Le fait de détenir une carte nationale d’identité apporte aux personnes handicapées une forme de légitimité et de reconnaissance par rapport à leur valeur et à leur rôle au sein de la société rwandaise. Les séances de sensibilisation abordent un large éventail de sujets, allants des droits des personnes handicapées aux aides publiques, en passant par la planification familiale et les services de santé. Cela favorise la pleine autonomisation des femmes et des filles handicapées qui participent à ces séances.

Le fait de connaître les programmes publics et de savoir comment accéder aux services peut favoriser l’autonomie des femmes handicapées et leur permettre d’accéder aux prestations sociales. Les réunions de sensibilisation sont l’occasion de communiquer des informations sur les programmes nationaux destinés aux personnes handicapées au Rwanda. Lancé en 2008, le programme Umurenge Vision 2020 donne le ton. Il vise à : développer l’action publique ; apporter un soutien direct aux personnes vulnérables au moyen de transferts monétaires et de services financiers ; mettre en place des fonds d’assurance maladie mutualisés pour les personnes les plus pauvres afin de permettre aux personnes en situation de vulnérabilité économique d’accéder à des soins de santé abordables ; et distribuer des cartes d’invalidité afin de permettre aux personnes handicapées d’accéder aux services et aux aides publiques.

### Qu’est-ce qui a changé ?

Les séances de sensibilisation ont considérablement réduit l’isolement social des femmes malentendantes vivant en zone rurale, qui étaient confrontées à la stigmatisation et à des obstacles liés à la communication. Ayant développé leurs connaissances et gagné en autonomie, elles indiquent être mieux équipées pour faire valoir leurs droits.

Une évolution des attitudes, des comportements et des pratiques a également été observée au sein de la communauté après la formation. Les bénéficiaires, les pouvoirs publics locaux et les organisations de la société civile indiquent que la peur, la discrimination et la stigmatisation ont reculé et que les besoins des personnes malentendantes sont mieux pris en compte.

### Réussites notables

* La pratique a permis d’identifier six femmes malentendantes ne disposant pas de carte nationale d’identité et de les enregistrer en tant que citoyennes rwandaises. L’une de ces six femmes a bénéficié de soutien jusqu’à la délivrance de sa carte nationale d’identité, ce qui lui a permis d’accéder rapidement à l’assurance maladie subventionnée par l’État. Ce cas était particulièrement urgent, s’agissant d’une femme enceinte qui avait besoin d’accéder rapidement aux services de santé.
* Les pouvoirs publics locaux des districts ont accepté d’apporter des changements afin de renforcer l’inclusion dans leur travail quotidien. Ils sont en contact permanent avec RNADW pour partager des informations et organiser des réunions. Pour la première fois, ils ont également accepté de traduire une réunion avec le responsable de district en langue des signes afin de permettre la participation de représentants de RNADW.

### Principaux facteurs de réussite

* **Le leadership des femmes malentendantes**, pour et avec les femmes malentendantes, est un facteur clé de réussite, ces femmes étant considérées par leurs pairs comme des modèles et des sources d’inspiration. Cela les rend légitimes pour défendre leurs intérêts et faire entendre leur voix en utilisant différentes plateformes. Les femmes malentendantes ont ainsi été chargées d’élire les membres du conseil d’administration de RNADW.
* **L’approche à base communautaire** a joué un rôle clé dans la réussite de ce projet. Les femmes malentendantes des zones rurales vivent souvent dans un isolement presque total, que ce soit sur le plan géographique ou en matière de communication. Les activités de RNADW visent à mobiliser la quasi-totalité du groupe cible grâce à des visites à domicile, en relation avec les pouvoirs publics locaux et en coordination avec la communauté des pairs. Les actions de proximité profitent parfois à des femmes qui ne savent ni lire ni écrire, qui ne maîtrisent pas la langue des signes, qui sont atteintes de handicaps multiples et qui n’ont pas conscience des services et des possibilités qui s’offrent à elles.
* **Les partenariats mis en place par l’organisation** ont contribué à renforcer le paysage politique et législatif en matière de genre et de handicap, via la collaboration avec le Conseil national des personnes handicapées (NCPD, Organisme national placé sous l’autorité du ministère de la Gouvernance locale, qui supervise et coordonne l’ensemble des actions nationales contribuant au développement social et économique des personnes handicapées) et l’adhésion à l’Union nationale des organisations de personnes handicapées du Rwanda (NUDOR, Organisation de la société civile créée en 2010 à l’initiative de huit organisations nationales de personnes handicapées).